

DÉCLARATION MENSUELLE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTIVES

Vous cochez en début de déclaration la nature de l'intervention et indiquerez pour chaque HSE les précisions nécessaires. Attention :

- Il ne peut y avoir des interventions de nature différentes sur une même déclaration.
- Des interventions de mois différents peuvent être déclarées sur une même feuille.

Cette déclaration permet de suivre l'utilisation des 24 h de part de PACTE (face à face pédagogique).
 Toutes les missions du PACTE pour lesquelles vous optez doivent avoir été validées par M. le Proviseur ou Mme la Proviseure Adjointe.

Je vous remercie de votre coopération.
 Cordialement,

Le Proviseur,
 Sylvain FASQUEL

Déclaration de M. / Mme.....rendue le.....

Nature de l'intervention justifiant une prise en compte sur les 24 heures de PACTE ou d'1 part de PACTE que vous avez acceptée :

Stage de réussite scolaire 24 h (reporter les jours/heure sur le tableau)

Autre face à face pédagogique (à préciser) :

Intitulé :

Classe concernée :

Jour	Heure	Nombre d'HSE
Total :		
SOLDE HEURES PACTE :		

Le Proviseur ou la Proviseure Adjointe,
 Le

Certifié Exact
 Le Professeur,
 Signature

